

Les décisions

- Budget des services généraux, DBM n°4, subventions à l'association sportive
- Motion pour la B.U.
- Projet Interreg II (formation ENSI)
- Demande emplois-jeunes
- Création du centre de ressources " Réseau 21 "
- Affaires Kronby et Cleuet.

Informations

Les inscriptions : au 4 novembre 10.092 étudiants étaient inscrits, soit une baisse de 5,3% qui devrait être réduite à moins de 3% lorsque les inscriptions tardives, en lettres et en formation continue (CEPPES) notamment, auront été enregistrées.

Les baisses les plus importantes se font sentir en sciences et en lettres (et dans les antennes). L'une des raisons est la conséquence de la baisse du flux (primo-entrant) de l'an dernier.

Cette année, le flux augmente globalement de 3% sauf en sciences, domaine où l'on enregistre une forte désaffection dans les lycées, phénomène national.

Contrat quadriennal de développement : le ministère envisagerait une signature dans deux mois ; de grosses incertitudes planent sur le financement des salaires des contractuels (4,5 MF) ; bonnes nouvelles pour la mise en sécurité des bâtiments et leurs équipements et pour la maintenance ; création de postes enseignants : des informations officieuses indiquent 10 créations seulement ; créations de postes IATOSS : rien ne filtre du ministère ; rappel du président Angué : la lutte contre l'échec sera un critère déterminant pour le ministère qui considère que l'étudiant doit être au coeur du dispositif.

Compte-rendu du 24 septembre 98

Le directeur de l'IUT, n'ayant trouvé aucune trace de son intervention sur les créations de postes enseignants, demande que l'on ajoute le texte suivant illustrant ses propos :

* désaccord sur la circulaire n°9805841 du 9 septembre 1998

- qui change tardivement la procédure habituelle de demandes de créations pour la campagne 1999

- qui limite le nombre de demandes de créations à 20 sans considérer les besoins réels des établissements

- qui improvise un interclassement avec les composantes relevant de l'article 33 de la loi de 1984 comme l'IUT.

* désaccord sur la proposition d'interclassement ne maintenant que 5 postes " fléchés " IUT sur la liste de 20, alors que le besoin reconnu par le Ministère au regard des normes SAN

REMO est au moins de 32 postes et que la grille d'analyse remise au conseil justifie, me semble-t-il, d'un minimum de 7 postes classés parmi les 20.

Avec cette modification, le compte-rendu du 24 septembre, est adopté à l'unanimité. Un conseiller n'a pas pris part au vote.

Questions budgétaires

Budget des services généraux : (présenté par H.Gaudier)

Recettes :

Les 4 premières lignes de recettes provenant des étudiants sont bien sûr fonction du nombre prévu d'étudiants.

Les recettes issues du Contrat sont estimées par mesure de prudence à 50% du montant de 1998, sauf la subvention pour soutien aux personnels IATOSS prévue à 3,5 MF.

Les recettes provenant du Ministère sont le prélèvement sur la DGF, fortement diminué par rapport à 1998, la subvention locations, la subvention pour préparation de concours, et la subvention pour les infrastructures recherche, dont le montant de 2,5 MF est connu.

Les autres recettes de fonctionnement sont :

- la subvention de la DRAC pour l'ICU était conditionnée par une embauche, qui ne peut avoir lieu; elle disparaît donc ; - la subvention de la Région de 100 000 F pour l'ICU ;
- la participation de l'IUT, maintenue à 2 056 000F ;
- la participation de l'ENSI n'apparaît plus puisqu'elle n'est plus à part ;
- la participation de l'AIP de 128 000 F ;
- le reversement Valuval/Valutec, porté à 300 000 F suite au paiement de loyers ;
- l'allocation forfaitaire sur contrats de 200 000 F ;
- l'allocation forfaitaire Transtech : subvention de fonctionnement européenne de 300 000 F car l'UVHC est site pilote sur ce nouveau contrat ;
- la participation de la Formation Continue de 2 650 000 F ;
- le reversement par la Formation Continue correspondant à un demi- ingénieur d'études : 88 000 F ;
- la participation du CNAM en légère augmentation : 149 000 F ;
- la participation de l'IUFM de 706 385 F ;
- le reversement du GIP de 261 000F ;
- le remboursement du CNASEA, augmenté à 1 800 000 F, car le nombre de CES a augmenté ;
- la recette de Taxe d'Apprentissage n'apparaît plus car les Services Généraux ne sont pas habilités à la percevoir ;
- 1 600 000 F de produits financiers ;
- les recettes informatiques pour 40 000 F et les recettes internet pour 20 000 F ;
- des produits exceptionnels pour 297 915 F.

Enfin, les 4 dernières lignes de recettes correspondent aux prestations internes.

Les recettes de fonctionnement sont globalement estimées à 40 643 000 F, la forte diminution par rapport à 1997 étant essentiellement due à la disparition progressive de la subvention locations.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, pour 60 600 000 F, la subvention maintenance dont le montant n'est pas encore négocié est maintenue à l'identique (4 100 000 F). De même pour l'informatique pédagogique, pour 1 000 000 F. L'informatique de gestion et les NTIC sont estimées chacune à 600 000 F, dans l'attente du résultat de la négociation.

Pour les constructions, les recettes sont budgétées à hauteur des dépenses escomptées.

Dépenses :

Les dépenses de la Politique Générale de Direction sont réparties en plusieurs CR :

- SGP dont le montant est en diminution, avec 420 000 et 180 000 F
- GESTF avec des reversements de Formation Continue (696 000 F) et pour Cambrai (620 000 F) identiques par rapport à 1998
- MODUV avec les frais de déplacement concernant les formations Nabuco ou Apogée, pour 572 000 F
- RI, dont le montant est en diminution (370 000 F)
- ICU maintenu à 440 000 F
- SDRE qui passe de 152 000 F en 1998 à 75 000 F en 1999
- FAVE en augmentation à 525 400 F (fonction des cotisations des étudiants)
- FCPERS maintenu à 400 000 F
- SOCIA maintenu à 150 000 F
- HYGS créé avec 10 000 F
- MEDT maintenu à 70 000 F
- FM maintenu à 20 000 F
- INCIT pour 935 000 F.

Les principaux postes de dépenses restent l'imprimerie, l'affranchissement, le téléphone, compensés par des recettes provenant des instituts.

En Personnel sur Budget, apparaissent maintenant les primes aux régisseurs, qui étaient jusqu'ici à la charge des instituts.

La réduction globale de ce CR est liée à la diminution de la subvention pour les personnels contractuels. Mais on peut craindre que son montant soit insuffisant. Il faut espérer que des contractuels seront intégrés sur des postes ministériels, et que le ministère prendra à sa charge le coût des emplois gagés. Bien sûr, cette diminution ne doit pas être interprétée comme un risque de licenciement de certains personnels.

Dans le CR Patrimoine, on peut constater la forte diminution des locations immobilières : l'AIP est rapatriée à l'ISTV 2 et la location de Bidermann est également abandonnée.

L'augmentation des contrats d'entretien est liée à l'augmentation des surfaces.

Les deux postes Entretien des Bâtiments et Services Techniques sont réorganisés, avec la création du CR Mise en conformité.

Les dépenses d'électricité, eau et gaz augmentent avec les nouvelles surfaces.

En investissement, la maintenance lourde est maintenue à 4 100 000 F, et les dépenses de construction ont leur contrepartie exacte en recettes .

Répartition de la DGF 1999

Il ne s'agit que de recettes estimées, en raisonnant sur la base d'une dotation diminuée de 1 MF par rapport à 1998 .

Les montants attribués au DUFAPS (121 000 F) et à la Médecine Préventive (85 000 F) resteraient inchangés.

La compensation des boursiers serait arrêtée à 1 700 000 F.

La subvention exceptionnelle pour les locations serait de 500 000 F.

Les prélèvements Informatique Pour Tous correspondent à l'emploi de moniteurs informatique 1er cycle.

L'attribution aux composantes a été calculée en tenant compte des personnels nouvellement nommés, des nouvelles formations et avec une diminution de l'ordre de 20% des heures complémentaires.

La capacité d'arbitrage s'élève ainsi à 1 509 445 F : cette somme sera affectée aux instituts, en fonction des variations d'effectifs et de l'estimation du coût réel de fonctionnement des maquettes.

Lors du débat, H. Gaudier signale que la commission des finances a apprécié que tous les comptes de l'université participent à l'effort d'économie, excepté pour 2 CR : politique culturelle et médecine préventive.

JP. Duboc, Q. Régnier et M. Del Campo précisent que la fréquence des visites médicales est plus qu'insuffisante. Le président annonce que ce problème sera traité et demande que le CR médecine préventive soit maintenu.

Sur la politique culturelle, le président et le directeur de la FDEG souhaitent que l'ICU fasse parvenir un bilan de ses activités ; le conseil propose de fixer le budget de l'ICU à 400.000 F (contre 440.000 F initialement) dans le cadre de la participation à l'effort d'économie.

A propos du projet de budget, Y. Ravalard apprécie la qualité du travail effectué par H. Gaudier mais pense qu'il faudra aller plus loin dans la politique de réduction des heures complémentaires en envisageant la fermeture des formations où il y a trop peu d'étudiants. P. Level et F. Morel approuvent également cette politique de réduction des H.C., mais qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement.

JP. Bricout dénonce les grandes disparités dans la répartition de la DGF aux 3 écoles d'ingénieurs. Le président le rassure en annonçant que des ajustements interviendront lors d'une prochaine DBM.

Le projet de budget des services généraux, la répartition de la DGF et l'arborescence NABUCO sont approuvées à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative n°4 :

Les propositions de DBM sont les suivantes :

IUT : DBM de 1 653 100 F d'équipement et 26 900 F de fonctionnement, dont un prélèvement sur les réserves de 1 100 000 F et 550 000 F de recette de Taxe d'Apprentissage.

ISTV : DBM de 597 125,70 F, dont 370 000 F de cours complémentaires.

FLLASH : DBM de 838 215 F en fonctionnement.

Médecine Préventive : prélèvement sur les réserves de 10 000 F.

FDEG : report de 277 000 F pour le DESCF, et un ajustement de la DGF de 306 000 F pour l'IAE.

IPAG : DBM de 150 000 F de ressources complémentaires de DGF et d'une DBM de diminution de 17 100 F.

Recherche : un prélèvement sur les réserves de 1 000 000 F pour le CR Informatique. Le CR GESTFI est ajusté en fonction des dépenses réalisées (11 930 000 F). Enfin, une DBM de 28 353 397,18 F concerne les nouvelles conventions.

SUAOIP : deux DBM de transfert de fonctionnement vers l'équipement sur les CR INSPR (20 000 F) et DIR (14 000 F).

FSMS : transfert du fonctionnement vers l'équipement, pour 70 000 F.

EIGIP : DBM de rattachement constituée entre autres du supplément de 300 000 F de DGF à répartir et d'un supplément de 31 400 F de Taxe d'Apprentissage. DBM de transfert de 348 060 F destinée au reversement à l'ISTV de frais de cours complémentaires directement pris en charge.

Services Généraux : deux DBM de transfert du fonctionnement vers l'équipement de 920 000 F et 12 300 F. Deux DBM de rattachement de 50 000 F concernent l'ajustement des recettes aux dépenses du Magasin et de la Repro.

Relations Internationales : DBM de 115 005,66 F sur les frais de déplacement.

Bibliothèque Universitaire : DBM de 423 400 F pour des dépenses de documentation et des charges de personnel (CES et objecteurs de conscience).

Le conseil approuve, à l'unanimité, la DBM n°4 et le versement à l'association sportive d'une part de 45.000 F provenant du DUFAPS, et d'autre part de 17.100 F provenant de la FNSU.

Motion à propos de la B.U.

La directrice de la B.U. propose que le conseil d'administration adopte le texte de la motion émanant du conseil de la documentation.

Le texte ci-dessous est approuvé à l'unanimité :

La progression constante du prix des abonnements et l'apparition de nouveaux supports de l'information en particulier électroniques entraînent pour toutes les bibliothèques universitaires un alourdissement du budget documentaire.

A cela s'ajoutent dans le cas de Valenciennes, (en dehors de l'actualisation normale des collections dans les domaines d'enseignement et de recherche de l'université), le problème de la constitution de fonds de base pour compléter des collections insuffisantes au titre d'un "rattrapage" et d'autre part pour accompagner les ouvertures de nouvelles formations.

Le conseil d'administration de l'université juge la situation préoccupante et souhaite alerter le Ministère sur l'importance de la prise en compte de tous ces paramètres dans l'attribution de la subvention contractuelle sous peine de ne plus pouvoir offrir aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs l'environnement documentaire indispensable.

Projet Interreg II

Y. Ravalard présente au titre des questions diverses, le projet de formation, par l'ENSI, à la conception et à la spécification de véhicules (bac +6), dans le cadre d'un programme Interreg II, d'une durée de 3 ans, avec comme partenaire la Faculté polytechnique de Mons en Belgique.

Recrutement : ingénieurs, DESS, DEA - Un an de formation s'appuyant sur un club d'entreprises belges et françaises, et préparant aux métiers d'avenir de chef de projet, concepteur ou spécialiste de systèmes de transport, responsable de bureau d'études.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet qui sera co-financé par l'ENSI pour la partie française à hauteur de 260.000 F par an, pendant 3 ans (ce projet Interreg devra toutefois être présenté au prochain CEVU).

Emplois-jeunes

P. Loquet présente la circulaire du 16 juillet 1998 qui autorise les universités à mettre en oeuvre le dispositif emploi-jeunes. Les activités relevant de ces emplois doivent répondre à des besoins émergents ou non satisfaits. Les candidats doivent être âgés de 18 à 25 ans (dérogations possibles jusqu'à 30 ans). Le recrutement doit être principalement dirigé vers les jeunes non titulaires du baccalauréat ; mais à titre exceptionnel certaines fonctions pourront être confiées à des bacheliers (ou, au plus, diplôme bac+2). En outre, la commission des personnels de l'université, lors de sa séance du 31 août 98, a émis un certain nombre de recommandations.

Etant donné que 25 demandes de création d'emplois-jeunes ont été formulées par les composantes (dont une dizaine par l'IUT), que l'université utilise déjà les services d'un nombre important de contractuels et de CES, qu'à la sortie du dispositif l'université pourrait être dans l'obligation de verser une indemnité de rupture du contrat de travail, que le nombre d'emplois-jeunes pour les établissements d'enseignement supérieur de l'académie (universités, écoles) serait de l'ordre de 20, le conseil décide, à l'unanimité, de demander 10 emplois-jeunes, (mais J.M. Desrumaux en avait proposé 15), en conformité avec les recommandations de la commission du personnel.

Centre de ressources en économie solidaire

P. Loquet présente le projet de création d'un centre de ressources sur l'économie solidaire et le développement local qui serait dénommé " Réseau 21 " ; le rapporteur rappelle que l'université a créé une formation originale (un diplôme d'université devenu DESS) et des manifestations (" les mardis de l'économie solidaire " et des journées d'étude) qui rassemblent les professionnels, acteurs de l'économie solidaire, des élus, des responsables et salariés d'associations, d'entreprises et de collectivités locales, des étudiants et des enseignants.

Afin de permettre aux acteurs d'échanger leurs pratiques et leurs réflexions pour mutualiser leurs expériences et de disposer d'informations..., P. Loquet propose que l'université, qui a prouvé sa capacité à être acteur du changement social, se dote de moyens pour développer l'économie solidaire : le Réseau 21.

Le Réseau 21 disposerait d'un fonds documentaire, d'une base de données multimédia, organiserait des manifestations (conférences, colloques,...) et des réflexions stratégiques, développerait une politique de relations internationales.

Le plan de financement de Réseau 21 prévoit un budget annuel de 1.190.000 F à financer par l'Etat (Direction départementale de travail et de la formation professionnelle), la Région, le Conseil général du Nord, la Caisse des dépôts et consignations, des fonds européens (FEDER et Fonds social européen) et l'université. Réseau 21 serait piloté par un conseil d'orientation stratégique.

Au cours du débat, il est demandé, d'une part, que l'on mentionne dans les objectifs le rôle remarquable joué par le Valenciennois dans le domaine de l'économie solidaire, et d'autre part, que soit créé un observatoire des pratiques de l'économie solidaire.

Le projet de création du Centre de ressources " Réseau 21 " est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- JP. Duboc demande quelle est la politique de l'université dans l'emploi des handicapés (possibilité de flécher des postes). Ce point sera à traiter par la commission du personnel.
- JP. Duboc demande la mise à disposition d'une salle pour les syndicats IATOSS. Cette demande est enregistrée.
- JP. Darras signale qu'une convention passée entre l'université et le CROUS a permis de recruter une assistance sociale, à la disposition des étudiants (4/5ème de son service) et des personnels (1/5ème).
- M. Del Campo, par l'intermédiaire de M. Delhaise, indique qu'un certain nombre d'enseignants envisage de déposer une plainte dans le cadre de la loi anti-tabac. Afin de faire respecter cette loi, le conseil propose qu'à l'issue d'une période d'avertissement de 2 semaines, les agents de sécurité procèdent à des contrôles de la carte d'étudiant.
- M. Del Campo, toujours par l'intermédiaire de M. Delhaise, demande une limitation de vitesse sur la voie qui longe le campus, en direction de Famars ; M. Delhaise rencontrera les autorités compétentes.
- JP. Darras présente deux affaires pour lesquelles l'université va comparaître en appel :

affaire Ibrahim Kronby - Cet ancien étudiant de la MST productique estime que le tribunal administratif de Lille n'a que partiellement fait droit à sa demande tendant à condamner l'UVHC à lui verser la somme de 150.000 F en réparation du préjudice subi (interdiction de rattrapage à la seconde session). I. Kronby a interjeté appel devant la cour administrative de Nancy qui exige que la défense de l'université soit présentée par un avocat.

affaire Nicole Cleuet - Le tribunal administratif de Lille a rejeté la protestation déposée par N. Cleuet contre les opérations électorales du 18 mars 98 (désignation des membres du conseil scientifique). N. Cleuet a interjeté appel devant la cour administrative de Nancy.

A l'unanimité, le conseil autorise le président à ester en justice dans ces 2 affaires et à prendre ministère d'avocat dans l'affaire Kronby.

Étaient présents :

Personnalités extérieures : Melle Gouguec, MM. Hédin, Richez, Roger, Van Ceulebroeck,

Collège A : MM. Bricout, Défossez, Desmulliers, Gaudier, Gazalet, Level, Malvache, Thomas

Collège B : Mmes Caouder, Levin, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Donsez, Mandiau, Morel, Pommeray

Collège AITOSS : Mme Decneut, MM. Balenghien, Bury, Duboc

Collège Usagers : Melle Fournie, MM. Bouroi, Lemoine, Morchain, Régnier

Membres de Droit : MM. Darras, Wiart

Membres Invités : MM. Etienne, Herbin, Moreau, Nongaillard, Ravalard

Ont donné pouvoir : M. Guillaume à M. Richez
M. Houriez à M. Bricout
M. Sallez à M. Mandiau
Mme Ravez à M. Desrumaux
Mme Druart à Mme Decneut

Excusés : M. le Recteur, Mme Adam, MM. Dechy, Delebarre, Lesnes,

Le Président de l'Université,

J.C. Angué.